



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 11 juillet 2024

Délibération n° 9

L'an deux mille vingt quatre, le onze juillet à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Caroline BARRE.

Date de la Convocation :
vendredi 05 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
18/07/2024

Étaient présents :

Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON

Ont donné procuration :

Madame Michelle MICHEL à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Aurélie CHAMBON

Absent(e)s :

Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Secrétaire de séance : Jérôme EYNARD

La séance a été levée à : 21H45

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet : NPNRU du Val-Vert - Gymnase : avenants aux lots 4 à 8, 10 à 12, 17 à 19

Rapporteur : Roland LONJON

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier du Val-Vert, la Ville a, par délibérations du 19 décembre 2022 et du 3 mars 2023, retenu les entreprises pour la démolition / reconstruction du gymnase du quartier du Val-Vert.

Par délibérations des Séances du 18 décembre 2023 et 10 avril 2024, le Conseil Municipal a validé les avenants n°1 aux lots 3, 5, 6 et 13. Quatorze avenants supplémentaires doivent être conclus aux marchés de travaux n°752/PT/112B/09/2022 pour prendre en compte les différentes adaptations de chantier.

Ces derniers sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Lot	Entreprise	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT	% évolution	Objet de l'avenant
n° 4 – Blindage /Fondations spéciales – Avenant n°1	Pyramid SAS	286 012,50 €	-29 470 €	256 542,50 €	-10,30 %	Modification de la typologie des tirants, de la finition de la paroi parisienne et remblais complémentaire
n°5 Gros œuvre Avenant n°2	SAS SOCOBAT	605 653,33 €	12 880 €	624 286,83 €	2,13 %	Réalisation d'un mur de soutènement au droit des gradins extérieurs
n°6 Habillage bois Avenant n°2	SARL Assezat, SAS Charles et Mousyset, SAS Chazallon	254 896,21 € Dont 90 699,21 € pour Assezat	-11 673,39 € Dont -11 673,39 € pour Assezat	243 222,82 € Dont 79 025,82 € pour Assezat	-4,58 % Dont - 12,87 % pour Assezat	Suppression du bardage intérieur au R+1
n°7 Couverture zinc/Bardage /étanchéité Avenant n°1	SARL Assezat, SARL EGGE	363 122,21 €	0 €	363 122,21 €	0 %	Modification de l'indice suite à erreur dans le marché
n°7 Couverture zinc/Bardage /étanchéité Avenant n°2	SARL Assezat, SARL EGGE	363 122,21 € Dont 82 641,66 € pour EGGE	6 412,46 € Dont 6 412,46 € pour EGGE	369 534,67 € Dont 89 054,12 € pour EGGE	1,77 % Dont 7,76 % pour EGGE	Ajout d'isolant sur le parvis sud et suppression des couvertines des acrotères
n°8 Façades Avenant n°1	SARL Bati façades 43	42 483,70 €	1 458,60 €	43 942,30 €	3,43 %	Modification de l'acrotère
n°8 Façades Avenant n°2	SARL Bati façades 43	42 483,70 €	-13 019,50 €	30 922,80 €	-30,65 %	Suppression protection anti-graffiti
n°10 Métallerie/ Serrurerie Avenant n°1	SARL Arnaudon	37 973,00 €	-3 155,00 €	34 818,00 €	-8,31 %	Modification acrotère et hauteur du portail rue Coudeyrette

n°11 Menuiseries intérieures avenant n°1	SAS Chapuis	210 456,70 €	9 540,00 €	219 996,04 €	4,53 %	Bardage intérieur R+1 ajouté
n°12 Plafonds/ Plâtrerie/ Peinture avenant n°1	SARL Bati Déco	197 587,44 €	8 872,62 €	206 460,06 €	4,49 %	Modification du plafond du RDC, de l'isolant de la paroi contre paroi parisienne
n°17 Sanitaires automatique s Avenant n°1	SAS Sagelec	30 800,00 €	-1 900,00 €	28 900,00 €	-6,17 %	Variante non retenue
n°18 équipements sportifs avenant n°1	SAS Nouanspo rt, SARL Auvergne sports nature équipeme nts, SAS Roche paysage	48 270,50 € Dont 24 692,50 € pour Nouansport	-2 173,00 € Dont - 2 173,00 € pour Nouansport	46 097,50 € Dont 22 519,50 € pour Nouansport	-4,50 % Dont - 8,80 % pour Nouansp ort	Modification des cages de hand
n°18 équipements sportifs avenant n°2	SAS Nouanspo rt, SARL Auvergne sports nature équipeme nts, SAS Roche paysage	48 270,50 € Dont 24 692.50€ pour Nouansport	1 972,00 € Dont 1 972,00 € pour Nouansport	48 069,50 € Dont 24 491,50 € pour Nouansport	4,08 % Dont 7,99 % pour Nouansp ort	Modification du treuil manuel en treuil motorisé
N°19 VRD Avenant n°1	SARL Broc Travaux routiers	219 358, 50 €	-9 197,60 €	210 160,90 €	-4,19 %	Modification travaux AEP et finitions extérieures

Depuis la signature des marchés, l'ensemble des avenants s'élève à – 12 207,85 € HT.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/07/2024

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 18/06/2024

Le Conseil Municipal :

- AUTORISE la SPL du Velay, mandataire de la Ville, à signer l'avenant n°1 aux lots 4, 7, 8, 10, 11, 12, 17, 18 et 19 et l'avenant n°2 aux lots 5, 6, 7, 8 et 18.

Envoyé en préfecture le 17/07/2024

Reçu en préfecture le 17/07/2024

Publié le

ID : 043-214301574-20240717-DEL_2024_0094-DE



Caroline BARRE
Adjointe au Maire

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 11 juillet 2024,
Le Secrétaire de séance,
EYNARD Jérôme,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 11 juillet
2024